

Synthèse réunion Protection de l'enfance – cabinet A. Taquet

22 avril 2020

Présent.e.s :

- Adrien Taquet
- Maxime Boidin
- DGCS
- Action Enfance (excusé)
- Adessa
- ADMR
- ANAMAAF
- ANMECS
- ANPF
- Apprentis d'Auteuil
- CNAEMO
- CNDPF
- CNAPE
- Croix rouge française
- FEHAP
- FNAF
- FNAAFP
- Fédération nationale des lieux de vie
- GEPSO
- GNDA
- La vie au grand air
- NEXEM
- SAF
- Groupe SOS Jeunesse
- SOS VE
- UNA
- UNAF
- UFNAFAAM
- Uniopss

Intervention d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance :

- **Sécurisation de l'ensemble de la chaîne des IP** : un travail sur le 119 est encore en cours. Des écoutants supplémentaires ont été ajoutés aux équipes du 119 grâce à l'intervention des associations (+25 %). Près de 50 % des appels concernent le *burn out* parental. La semaine dernière +89 % d'appel par rapport à une semaine normale. Beaucoup d'appels urgents rebasculés directement aux forces de police. Une augmentation de 84 % passés par les voisins. +100 % des appels passés par des camarades de classe. Le formulaire en ligne recueille plus de 200 saisines par semaine.

Se pose donc la question de la suite donnée à ces appels. Le 119 est en contact permanent avec les CRIP. Il faut absolument que les CRIP se renforcent pour recueillir et traiter des IP. Nécessité de mener des enquêtes sociales. Actuellement, ces enquêtes se font qu'un travailleur social. Le SE a insisté pour que les équipes CRIP soient renforcées.

- **DVH** : Les droits de visite dans les EPHAD ont été rétablis. Les visites faites aux enfants doivent pouvoir reprendre. Les droits d'hébergement devraient pouvoir reprendre pour le 11 mai (en cours de travail). Un travail est cours avec la DGCS pour examiner comment les droits de visite peuvent reprendre. Des nouvelles règles seront publiées avec des critères sanitaires à respecter. Les départements sont sensibilisés à la reprise des droits de visite.

- **Equipement de protection individuel (EPI)**

A. Taquet s'est entretenu avec D. Bussereau, président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), la semaine dernière. Il a insisté sur la nécessité d'équiper les établissements et services de protection de l'enfance d'EPI, avec une priorité donnée aux interventions à domicile. L'ADF encourage les départements à le faire. L'ensemble des départements semblent disposer aujourd'hui de masques.

- **Assistants familiaux** : Un message a été fait à l'ADF pour mieux accompagner les assistants familiaux avec une attention particulière au répit.
- **11 mai et déconfinement** : il se dit beaucoup de choses dans les médias mais la référence est le plan complet de déconfinement qui sera présenté dans 10 jours. Ce qui est évoqué sont des hypothèses de travail. Il n'y a pas de dévoilement progressif du plan de confinement.
Remerciements pour l'envoi des contributions. Des réponses ne pourront pas être apportées à l'ensemble des questions posées par écrit.
Les questions traitées prioritairement sont la reprise école et des transports en commun. Les réponses qui leur seront données auront un impact sur le déconfinement.
Doctrines masque et tests auront un impact sur le secteur. Ils feront l'objet d'arbitrage prioritaire car ils conditionnent des décisions sectorielles.
A l'école, la notion de public prioritaire a été évoquée. Si public prioritaire il doit y avoir, le SE milite pour que la protection de l'enfance en fasse partie.

Appel à contribution : Pour la semaine prochaine, le SE souhaiterait avoir des recommandations sur la question du handicap en protection de l'enfance, sur l'articulation avec le médico-social durant la crise. Il y a eu un assouplissement des agréments pour l'accueil en internat. Cela a-t-il été utile ? Quelle utilisation de la possibilité de disposer de téléconsultation pour ergothérapeute et orthophonistes ? Des solutions de répit sont-elles proposées. Est-ce que cela fonctionne sur le terrain ? Les dispositifs sont-ils connus et effectifs sur le terrain ? Que s'est-il produit pour les associations en intersectoriel ? Quelles sont les bonnes pratiques ?

Intervention des participant.e.s :

- Besoin d'avoir **des consignes claires et précises** (port du masque, prise de température, décontamination) du Ministère sur les conditions requises pour assurer la sécurité des enfants, famille et professionnels tout en reprenant une activité plus normale. Au-delà du besoin de consignes claires, les professionnels ont besoin qu'on leur les moyens pour y répondre.
- **Demande EPI** : garantir un approvisionnement des établissements et services (masques, gel, surblouses). Au-delà des questions sanitaires, les EPI sont vecteurs de réassurance pour les professionnels. Crainte de l'absentéisme avec la reprise de la scolarité qui appellera pourtant un renfort en RH.
- **Dépistage** : garantir les mêmes conditions de dépistages à l'ensemble du secteur social et médico-social.
⇒ Le SE appelle à la prudence sur l'acquisition de tests car un certain nombre d'Etats se sont retrouvés avec des tests défectueux avec des faux négatifs.
- **RH** : Des inquiétudes sur les effectifs avec le déconfinement. Plusieurs raisons : craintes d'un retour de l'absentéisme (peur de contamination si pas d'EPI, logistique pour le retour à l'école, fatigue des équipes qui n'ont pas pris de vacances). Beaucoup de bénévoles vont reprendre leur activité et n'interviendront plus dans les structures. Besoin de valoriser les pros.
⇒ Les discussions sont en cours avec les départements sur les primes pour les travailleurs sociaux et assistants familiaux.
- **Garde /Scolarité** : Faciliter la présence des professionnels de la protection de l'enfance en leur garantissant un accueil de leurs enfants en crèche, assistants maternels et école

- **Scolarité** : Cibler prioritairement l'accompagnement scolaire des enfants suivis en protection de l'enfance. Le décrochage scolaire va devenir une urgence.
- **Evaluation** : Réévaluer les besoins et l'adaptation des mesures de protection des enfants suivis au domicile parental pour adapter les interventions
- Une attention particulière doit être portée aux **publics suivants particulièrement fragiles** : enfants en attente d'une mesure de protection avant le confinement (attention à un afflux de mesures lors du déconfinement), mineurs non accompagnés et jeunes majeurs.
 - ⇒ Jeunes précaires : Il y a un travail en cours sur une aide financière et/ou autre aux jeunes (au-delà des seuls étudiants).
- **Outre Mer** : La situation des enfants à Mayotte et en Guyane semble particulièrement préoccupante et le sujet n'a pas été vraiment traité. Une stratégie particulière est-elle prévue pour ces territoires ?
 - ⇒ Le ministère de l'outre-mer a dégagé des fonds pour accompagner les outre-mer (accès à l'eau dans les bidonvilles, distribution alimentaire)
- **Vacances d'été** : beaucoup de préoccupations. Il faut mettre en place dès maintenant des recommandations.
 - ⇒ Pas de colos à l'étranger pour cet été. Sur la base de l'initiative prises par certains départements (Isère) il est envisageable de mettre en place des collaborations, sous contrôle du Préfet et des départements, avec des centres de vacances afin d'imaginer des séjours de rupture permettant aux enfants, un accompagnement en dehors de la MECS dans laquelle ils auront été confinés pendant 2 mois.
- **Besoin d'évaluer les conséquences psychologiques du confinement sur les enfants**
- **Accueil familial** :
Attention à la vulnérabilité de certains assistants familiaux avec le déconfinement (nombreux présentent des facteurs de comorbidité).
Quelles recommandations pour rétablir les droits de visite dans l'accueil familial ?